

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 15 septembre 2022

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Sabrina DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

Absents :

Michel GOETTELMANN
Bénédicte SADOWNICZYK

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.1. Modification grade d'emploi du responsable technique adjoint

DELIBERATION D15092022/01

Le 24 mai 2022 a été actée la création d'un poste de responsable technique adjoint, en charge de l'organisation, la conception, la mise en œuvre, le contrôle de la réalisation de la programmation des travaux relatifs aux bâtiments, à la voirie, et aux espaces verts, définie avec les élus et la responsable technique. Cette création de poste permettra de décharger la responsable technique des chantiers assurés en régie, et de redéployer les chefs d'équipe sur le terrain pour un meilleur suivi des chantiers et des agents.

Le candidat retenu répond au cahier des charges de la fiche de poste, grâce à son niveau d'étude, son expérience managériale, ses capacités organisationnelles, et sa formation sur la conception assistée par ordinateur. Il sera donc intégré par voie de mutation à compter du 10 octobre 2022.

Compte tenu de son grade actuel d'adjoint technique principal de 2^e classe, il est proposé de modifier la précédente délibération pour ouvrir le poste à ce grade. Il est actuellement en démarche active de préparation des prochains concours, à savoir agent de maîtrise et technicien (2023 et 2024).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3-3 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter 1 adjoint technique principal de 2^e classe, sur le poste de responsable technique adjoint, à temps plein, à compter du 10 octobre 2022.

PRECISE que le poste est rajouté au tableau des effectifs car il n'existe plus de poste vacant.

PRECISE qu'il sera rémunéré sur la grille indiciaire afférente au grade, et selon expérience du candidat.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



